

Résumé : Séance de consultation publique sur le Plan directeur des parcs et espaces verts

Intervenants

Nom	Poste	Rôle
Steven Hill Paquin	Coordonnateur à la participation publique	Animateur
Sophie Desfossés	Directrice de la culture des loisirs et de la vie communautaire	Intervenante
Philippe Champagne	Chef de division – Sport, événements et plein air	Intervenant
Guillaume Gilbert	Vice-président, chargé de projet, APUR	Présentateur
Tristan Gagnon	Urbaniste, APUR	Présentateur
Karine Bertrand	Cheffe de division – Loisirs et vie communautaire	Observatrice
Mylène Leclerc	Coordonnatrice – Sports, Plein air et événements	Observatrice
Sonya Auclair	Directrice de l'évaluation	Observatrice
Dany Carpentier	Conseiller du district de La-Vérendrye	Observateur

Mise en contexte

Dans le but d'informer la population sur le Plan directeur des parcs et espaces verts, la Ville de Trois-Rivières a organisé une séance de consultation publique le 18 juin 2025, de 19 h à 21 h, à la salle publique du conseil municipal. Cette séance d'information avait pour objectif de présenter les grandes lignes du document, et de permettre à la population d'émettre des questions et formuler des commentaires aux intervenants. La population était invitée à participer en présentiel ou par webdiffusion.

Au total, 32 personnes ont participé à la séance de consultation publique, dont 14 personnes en ligne.

Présentation du plan directeur

Suite au mot d'ouverture de Sophie Desfossés, les faits saillants du plan directeur ont été présentés par les deux représentants de la firme Apur, mandatée pour accompagner la Ville de Trois-Rivières dans l'élaboration du plan directeur. La présentation inclut une mise en contexte, un rappel du processus consultatif réalisé au cours des derniers mois, les faits saillants du diagnostic, les axes d'intervention stratégiques ainsi que les prochaines étapes.

Le plan directeur propose 5 grandes orientations de même qu'une série d'axes d'intervention stratégiques, qui seront mis en œuvre au sein d'un plan d'action pour les 10 prochaines années. Les orientations sont les suivantes :

1. Élever les standards d'entretien et de mise à niveau des actifs existants.
2. Restructurer l'offre en parcs, en équipements et en infrastructures en fonction de la planification.

3. Renforcer la résilience climatique, la biodiversité et l'accès équitable à la nature.
4. Améliorer l'offre, l'expérience, la qualité, l'accessibilité et la sécurité des parcs.
5. Assurer le dynamisme et l'appropriation des parcs et espaces verts par la population.

Période de questions et de commentaires du public

Un citoyen a proposé de légers ajustements au rapport (suggestions de vocabulaire); ceux-ci ont été transmis à la Ville. Les principaux commentaires formulés par la population sont déclinés dans le tableau ci-après :

Principaux commentaires / questions	Réponse des intervenants
Verdissement	
Des mesures seront-elles prévues pour minimiser les surfaces gazonnées au profit de végétaux plus diversifiés? Est-ce qu'on déminéralisera au profit de végétaux ?	Cela est prévu dans l'orientation 3. Le travail est amorcé dans certains secteurs pour voir le potentiel de déminéralisation et de verdissement.
Certains secteurs sont aux prises avec des enjeux d'îlot de chaleur à l'extérieur des parcs. L'ajout d'arbres dans les rues et trottoirs fait-il partie du mandat?	L'aménagement des rues et trottoirs n'est pas visé par le plan directeur, mais ces éléments ont été rapportés à la Direction de l'aménagement et du développement durable. Ceux-ci seront analysés dans le cadre de l'élaboration du Plan climat.
La Ville souhaite augmenter la canopée, mais connaît-elle son taux de canopée actuel ainsi que l'objectif chiffré qu'elle souhaite atteindre?	<p>La question a été adressée à la Direction de l'aménagement et du développement durable. Le principe du 3-30 300 oriente actuellement la réflexion entourant le Plan climat. Ce principe stipule que la population, peu importe où elle se situe dans la ville, devrait être en mesure de voir 3 arbres, une canopée couvrant 30% de la superficie visible et être située à 300 mètres ou moins d'un parc ou d'un espace vert.</p> <p>Il existe plusieurs méthodes pour évaluer l'indice canopée. Celles-ci font actuellement l'objet d'une analyse, car elle comporte chacune a des avantages et inconvénients. Cela dit, une analyse préliminaire permet de dire qu'actuellement il y a plus de la moitié des zones habitées de la ville qui ont un taux de canopée inférieur à 30%.</p>

Accessibilité / inclusivité et équipements	
Peut-on envisager un accès gratuit à l'île Saint-Quentin?	<p>La Ville explique que le statut commercial du parc de l'île Saint-Quentin fait en sorte qu'il est difficile de rendre l'accès gratuit.</p> <p>Ce modèle fiscal, choisi lors de la création du parc de l'île Saint-Quentin, a permis de bénéficier d'importants crédits de taxes au fil des ans. En rendant l'accès gratuit, la Ville devrait rembourser l'ensemble de cet argent. Ceci représenterait plusieurs millions de dollars.</p>
Y a-t-il des éléments prévus pour les propriétaires de chiens?	Oui, des actions sont en cours. Les membres du conseil municipal ont été sensibilisés à l'importance des parcs canins et la Ville travaille actuellement sur un projet de parc canin dans l'ouest de la Ville.
Le plan directeur traite-t-il des piscines?	Oui, cela est prévu dans l'orientation 2 : Restructurer l'offre en parcs, en équipements et en infrastructures en fonction de la planification.
Qu'en est-il des partenariats avec les institutions d'enseignement?	La Ville entretient de très bonnes relations avec ces partenaires institutionnels et entend poursuivre cette collaboration.
S'assurer de ne pas oublier les aînés dans l'organisation d'activités.	Le commentaire sera pris en considération par l'équipe municipale. À noter que la Ville de Trois-Rivières est accréditée Municipalité amie des aînés. Ceci implique qu'elle doit régulièrement consulter les aînés sur leurs différents besoins et aspirations, notamment en matière de parcs et d'espaces verts.
Vision et mise en œuvre	
Comment la création de nouveaux parcs est-elle envisagée, notamment en lien avec l'orientation 3 sur la biodiversité?	<p>Le plan d'action demeure à définir.</p> <p>Les orientations de la Politique environnementale seront prises en compte et les spécialistes municipaux mis à contribution.</p>
Un inventaire complet des parcs a-t-il été réalisé?	Le travail est en cours de réalisation, il a été débuté par la Ville il y a 3 ans et est complété à 75%.

<p>Il est souhaité que les élus puissent avoir une vision à long terme et que le plan directeur puisse réellement les aider dans leur prise de décision. Au cours des dernières années, la Ville semble avoir concentré d'importants investissements financiers sur quelques grands projets. Le plan directeur représente une occasion de recentrer les efforts sur des aspects qui influencent plus directement le quotidien des citoyens, ce qui est encourageant.</p>	<p>Le commentaire sera pris en considération par l'équipe municipale.</p>
<p>Tout en saluant la qualité du plan directeur, on rappelle que l'enveloppe accordée aux parcs et espaces verts demeure limitée à l'heure actuelle et que les interventions envisagées vont nécessiter beaucoup d'effort et certains compromis, notamment en raison de la désuétude du réseau de parcs.</p>	<p>La Ville est consciente de son ambition et, dans ce contexte, de l'importance de porter le message aux élus. Le fait d'étirer la réalisation du plan directeur sur 10 ans pourra aider à répartir les coûts.</p>

Processus décisionnel et suite des choses

De façon globale, le du plan directeur est perçu positivement par les personnes qui se sont exprimées lors de la séance. Plusieurs ont salué le travail de l'équipe municipale et de la firme APUR, insistant sur le fait que le plan directeur traduisait bien leur vision du développement des parcs et espaces verts. Les commentaires recueillis dans le cadre de la séance de consultation publique ont été présentés à l'administration municipale et seront pris en considération dans la réflexion entourant le projet.

Rappelons que la population pouvait également s'exprimer sur le projet en participant aux activités de participation publique suivantes :

- Conférence : 10 septembre 2024
- Sondage : 10 septembre au 13 octobre 2024
- Appel de mémoires : 10 septembre au 13 octobre 2024
- Ateliers avec la cohorte citoyenne : 19 et 26 novembre 2024

Les prochaines étapes du processus décisionnel entourant le projet sont les suivantes :

Étapes	Date prévue
Analyse des commentaires reçus et révision du Plan directeur des parcs et espaces verts par l'équipe municipale.	Juin à août 2025
Adoption par le conseil municipal	16 septembre 2025